

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le 16 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Anne-Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Emmanuelle PALMA GERARD, Nicolas PETERLINI, Sophie PHILIPPE, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Hervé FRACHISSE **membres suppléants**.

**Étaient excusés :** Mesdames et messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Catherine CLAYEUX, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Sophie GUYON, Anaïs MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Virginie REY, Françoise THOMAS, Jérôme TOURNU et Bernard VIATTE.

**Avaient donné pouvoir :** Gilles COURGEY à Thomas BIETRY, Catherine CREPIN à Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER à Hamid HAMLIL, Robert NATALE à Sandrine LARCHER, Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE et Bernard VIATTE à Hervé FRACHISSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 9 septembre 2021	Le 9 septembre 2021	En exercice	50
		Présents	34
		Votants	39

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean RACINE est désigné.

### **2021-06-17 Services eau potable et assainissement-Convention d'étude de la fiscalité de l'énergie**

*Rapporteur : Daniel FRERY*

Le cabinet Conseils CTR, basé à Lyon, promet d'obtenir le reversement d'une partie de la Taxe Intérieure sur la Consommation d'Electricité (TICFE ex CSPE) contenues dans les factures d'électricité payées par les SPIC, c'est-à-dire les services d'eau et assainissement.

Compte tenu de la complexité de la procédure, l'intervention, auprès du service des douanes, paraît en effet hors de portée sans l'assistance d'un cabinet conseil.

Dans le cadre de la convention, CTR établit un rapport technique et financier sur l'exonération possible. Le conseil sera alors à nouveau sollicité pour valider ce rapport et s'engager à rémunérer le cabinet sur la base des économies réalisées.

La recette attendue en retour est de l'ordre de 15 000€ par an auxquels s'ajoute la régularisation des années 2019 et 2020. Compte tenu des honoraires du bureau d'études (35%) prélevés sur le gain attendu, la recette nette serait de 30 000 € pour l'année 2021.

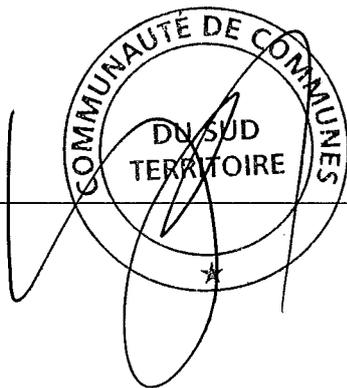
**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'autoriser le Président à signer la convention avec CTR et tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Et publication ou notification le VENDREDI**

Le Président,



**Le Président,**

**24 SEP. 2021**

